



TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DU CLUB [ACCUEIL | Tennis Club Samoëns \(tennisdugiffre.fr\)](https://www.tennisdugiffre.fr)

Bonjour à tous,

La prochaine saison arrive à grand pas. Nous vous proposons d'anticiper le forum des associations qui aura lieu le dimanche 29 août de 14h à 18h en vous inscrivant dès à présent.

Vous trouverez toutes les informations tarifaires sur notre site :

1. Pour les cours adultes et enfants : [ECOLE DE TENNIS | Tennis Club Samoëns \(tennisdugiffre.fr\)](https://www.tennisdugiffre.fr).
2. Pour les adhésions : [JOUER A SAMOENS | Tennis Club Samoëns \(tennisdugiffre.fr\)](https://www.tennisdugiffre.fr)

NOUVEAU CETTE ANNEE : simplification de l'adhésion école de tennis pour les enfants avec un tout compris, licence, adhésion et enseignement, avec une baisse des tarifs !

Voici un pré planning des cours élaboré par Jean Baptiste qui sera finalisé en fonction du nombre d'inscrits :

- Mardi de 18h00 à 19h30 : club ados ou adultes
- Mardi de 19h30 à 21h00 : entraînements adultes
- Mercredi de 17h00 à 17h45 : club mini
- Mercredi de 17h45 à 19h00 : club galaxie
- Mercredi de 19h00 à 20h30 : club ados ou adultes
- Vendredi de 18h00 à 19h30 : club ados ou adultes
- Vendredi de 19h30 à 21h00 : entraînements adultes
- Samedi de 13h00 à 14h15 : club galaxie
- Samedi de 14h15 à 15h30 : club galaxie
- Samedi de 15h00 à 16h30 : club galaxie 2^{ème} heure
- Samedi de 16h30 à 18h00 : initiation compétition
- Mercredi de 18h00 à 19h30 : club ados

Vous pouvez déjà vous inscrire via TENUP et payer en ligne en une ou plusieurs mensualités, cela permettra de vous garantir la place pour l'école de tennis et de commencer les cours au plus vite ! (Pas de soucis remboursement possible en cas d'erreur)

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous trouverez des tutos pour créer votre **compte TENUP** (tuto sur le site du club : [TEN'UP | Tennis Club Samoëns \(tennisdugiffre.fr\)](https://www.tennisdugiffre.fr))

Vous pouvez créer le compte via une application mobile ou sur votre ordinateur.

Avec le compte **TENUP**, vous aurez toutes les informations concernant vos cours, vos tournois et vous pourrez réserver vos terrains (obligatoire dès cet automne pour jouer en dehors de l'école de tennis).

Pour que votre adhésion soit valide voici les formalités obligatoires :

1. Souscription de la licence FFT, inclus dans l'adhésion ou dans la formule école de tennis pour les enfants
2. Pour les mineurs, réponse au questionnaire de santé et uniquement en cas de besoin présentation d'un certificat médical (voir détail ci-dessous)

3. Pour les majeurs, réponse au questionnaire de santé, ou présentation d'un certificat médical tous les 3 ans et pour la 1ere adhésion (voir détail ci-dessous)
4. Signature de la fiche d'adhésion pour les mineurs et les majeurs (
5. Règlement intégral de la cotisation et des cours

Passé sanitaire

Nous vous informons que la passe sanitaire est obligatoire pour les adultes dès à présent et sera obligatoire pour les + de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

[RG21-220 COM Visuels Gestes Barrières Pass Sanitaire A4 dossier-complet-V2AA.pdf \(fft.fr\)](#)

Rappel des nouveautés prévues par le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021

L'obtention d'une licence sportive pour les mineurs (âge « réel ») n'est plus conditionnée à la présentation d'un certificat médical.

Une personne mineure souhaitant souscrire ou renouveler une licence est néanmoins tenue de répondre à un questionnaire de santé **spécifique**, [consultable ici](#)

En cas de réponse négative à l'ensemble des rubriques, le mineur est dispensé de produire un certificat médical. En cas de réponse positive à au moins une rubrique, il est tenu de présenter à son club un certificat médical **datant de moins de 6 mois**.

Contrairement aux majeurs, qui sont toujours limités à deux renouvellements consécutifs par attestation suivant la présentation d'un premier certificat médical, **les mineurs peuvent à présent attester chaque année** jusqu'à leur majorité.

Leur licence sera **systématiquement porteuse de la mention « compétition autorisée »** (la notion « hors compétition » ne s'appliquant plus aux mineurs).

Pour sa **première prise de licence en tant que majeur**, la personne devra présenter à son club un **certificat médical datant de moins d'un an et précisant la pratique autorisée** (compétition ou hors compétition). Ensuite, elle pourra renouveler sa licence par simple attestation ([questionnaire QS Sport](#)) les 2 années suivantes, avant de devoir présenter un nouveau certificat médical en année N+3.

Comme pour les mineurs, en cas de réponse positive à au moins une rubrique du questionnaire QS Sport, le majeur sera tenu de présenter à son club un certificat médical **datant de moins de 6 mois**.

Règlement concernant les personnes majeures

Les personnes majeures sont toujours tenues de présenter un certificat médical autorisant la pratique en compétition ou hors compétition datant de **moins d'un an** :

- A la première prise de licence
- Au renouvellement de leur licence après interruption pendant un an ou plus
- Après deux années consécutives de renouvellement de licence par attestation ([questionnaire QS Sport](#))
- **Nouveauté** : lorsque le questionnaire de santé d'une personne majeure donne lieu à au moins une réponse positive, celle-ci devra fournir un certificat médical datant de **moins de six mois** (et non plus un an comme c'était le cas auparavant).